



OPCA TRANSPORTS

Entreprises de moins de dix salariés

Transports de marchandises et transports de personnes

POUR FAIRE SUITE A VOTRE DEMANDE AUPRES DE NOS SERVICES

PROCEDURE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT FCOS

Pour l'exercice 2006, le Conseil d'Administration de l'OPCA TRANSPORTS a arrêté un montant de prise en charge pour les FCOS des entreprises de moins de 10 salariés à **300 € H.T par salarié** (soit 358.80 € T.T.C.)

Le solde éventuel par rapport au coût total de la facture émise par le formateur restera à la charge de l'entreprise.

Documents à nous retourner à l'issue de la formation – Facturation au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de la formation :

➤ Facturation par l'ORGANISME DE FORMATION :

1. Facture établie sur papier à en-tête, à l'ordre de l'OPCA TRANSPORTS, correspondant au coût réel facturé de la formation et ne pouvant excéder le plafond de remboursement **de 300 € HT plus TVA, soit 358.80 € TTC.**
2. Photocopie de la facture établie à l'entreprise.
3. Attestation de présence *signée par le stagiaire et le formateur* (ou, à défaut, une feuille d'émargement), photocopie de la facture établie à l'entreprise.
4. Copie du bulletin de salaire (du ou des salarié(s)) du mois pendant lequel s'est déroulée la formation
5. Relevé d'Identité Bancaire.

➤ Facturation par l'ENTREPRISE :

1. Facture établie sur papier à en-tête, à l'ordre de l'OPCA TRANSPORTS, correspondant au coût réel de la formation et ne pouvant excéder le plafond de remboursement **de 300 € HT plus TVA, soit 358,80 € TTC.**
2. Photocopie de la facture du centre de formation.
3. Attestation de présence *signée par le stagiaire et le formateur* (ou, à défaut, une feuille d'émargement) du centre de formation
4. Copie du bulletin de salaire (du ou des salarié(s)) du mois pendant lequel s'est déroulée la formation
5. Relevé d'Identité Bancaire.

Se reporter aux MODALITES CONTRACTUELLES GENERALES sur notre site.

www.opca-transport.com

A compter du premier juillet 2003, la loi impose aux entreprises de mentionner sur les factures adressées à leurs clients, le numéro de TVA Intracommunautaire de ces clients.

Identifiant Intracommunautaire de l'OPCA TRANSPORTS :

TVA FR 17402348080



Le financeur
de la formation
des Transports

Les fiches d'information sont disponibles auprès du conseiller de votre région et sur www.opca-transport.com

OPCA TRANSPORTS
66 avenue du Maine
75996 PARIS CEDEX 14

Mise à jour le : 12 mai 2006
Fiches informatives sans valeur contractuelle